

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2023

APPROBATION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR L'ANNÉE 2022 - (N° 1268)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS5

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Delaporte et M. Vallaud

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à supprimer cet article 1^{er}, qui vise à approuver l'aggravation de 700 millions d'euros pour 2022 du déficit de la Sécurité sociale.

Derrière son apparence technique, cet article 1^{er} entérine l'appauvrissement de la Sécurité sociale.

Cet appauvrissement est organisé par le Gouvernement.

Il suffit pour s'en convaincre de regarder la croissance très forte des exonérations de cotisations sociales et des allègements généraux : + 9 milliards d'euros en 2 ans pour atteindre 71 milliards d'euros en 2023.

Plus largement, le Gouvernement cherche à contourner le salaire, assiette principale de financement de la sécurité sociale, au profit de revenus essentiellement défiscalisés et désocialisés : participation, prime de partage de la valeur (prime « Macron »), intéressement, etc.

A l'inverse, notre groupe propose que chacun puisse vivre dignement de son travail.

Nos propositions en la matière sont claires : l'augmentation du SMIC à 1600 euros, une conférence nationale sur les salaires et le rattrapage des branches dont les minimas se situent en dessous du SMIC.

Mécaniquement, une telle augmentation des salaires alimentera la Sécurité sociale en cotisations sociales patronales et salariales.

Elle ouvrira également des droits pour les salariés (droits à la retraite, etc.), qui constitueront là un « salaire différé ».

Plus largement, notre groupe propose de faire des LFSS des vrais outils de débat démocratique et parlementaire, en se posant non pas des questions comptables, mais les questions permettant de répondre aux besoins sanitaires et sociaux des Françaises et Français : comment améliorer l'accès aux soins dans les déserts médicaux ? Comment améliorer les départs à la retraite en bonne santé ? Comment réduire le nombre d'accidents au travail ? Comment faire face au défi démographique du vieillissement ?

C'est seulement à la lumière de ces besoins sanitaires et sociaux, que le législateur financier pourrait venir adjoindre des moyens financiers.

C'est l'inverse que fait ici le Gouvernement avec ce texte empreint fortement d'une logique comptable, sans vision stratégique sur la sécurité sociale de demain.

Pour toutes ces raisons, nous proposons donc de supprimer cet article 1^{er}.

Tel est l'objet du présent amendement.